



Non respect délai fin de chantier

Par emily56

Bonjour,
je suis en cours de rénovation d'une maison pour la mettre en location. J'ai fais confiance à un artisan avec lequel j'ai signé un devis pour la réfection de la toiture, le placo, l'électricité et la plomberie. J'ai versé 30% d'acompte pour tout... mais après échange, l'artisan m'a demandé, de manière amicale, si je ne pouvais pas payer la totalité de la facture pour la toiture pour qu'il puisse acheter son camion et ainsi, avancer bcp plus vite sur le chantier. Chose que j'ai accepté, par confiance et envie de l'aider dans le développement de son entreprise. Sauf que depuis, rien n'a avancé sur mon chantier. J'ai donc payé 50% de la facture totale et les travaux sont bien loin d'être terminé. Nous étions tombé d'accord sur une remise du chantier le 15 mars. Nous nous sommes vu sur le chantier le 15 mars et il ose me dire que ce délai était intenable, que je lui ai imposé ce délai. Je lui demande donc de me dire sous quel délai il est en mesure de terminer et m'annonce le 15 avril. Suite à cela, je lui adresse une LRAR de mise en demeure pour mettre noir sur blanc le nouveau délai défini par lui même ... courrier non récupéré à la poste et mon chantier n'a pas avancé ! que faire ? j'ai déjà trouvé un locataire auprès de qui je me suis engagé à mettre la maison à disposition au 1er aout 2023. merci pour votre aide

Par Nihilscio

Bonjour,

Un artisan qui demande une avance à son client pour acheter un camion grâce auquel le chantier avancera plus vite ? Cela commençait mal.

Maintenant que vous avez payé plus que ce qui correspond à l'avancement du chantier, vous n'avez plus de moyen de pression. Ne reste que le tribunal pour le faire condamner sous astreinte à terminer dans un délai raisonnable.